

# SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



## POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte  
à l'entrée de  
l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique  
de l'identité des  
personnes étrangères  
à l'établissement



Organisation d'exercices  
de sécurité

## LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements  
devant l'établissement



Ne pas stationner  
devant l'établissement  
à la dépose ou à la  
récupération de l'élève



Signaler tout  
comportement  
ou objet suspect

## SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires  
régulières et  
occasionnelles



Les événements ouverts  
au public au sein de  
l'établissement sous  
réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires  
hors Île-de-France  
sous réserve de l'avis  
du Recteur